

Accord de pêche Maroc-UE : "réunion d'urgence" des professionnels maroco-espagnols

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-12-2011 00:43:02

La Commission mixte des professionnels maroco-espagnols tiendra une "réunion d'urgence" pour examiner "la situation créée" par le vote du parlement européen contre la prorogation du protocole de l'accord de pêche Maroc-UE, a annoncé la Fédération de la pêche maritime et de l'aquaculture (FPMA) de la CGEM.

Dans un communiqué parvenu mardi à la MAP, la FPMA a indiqué "attendre l'installation du nouveau gouvernement avec laquelle il sera procédé à une évaluation devant aboutir à un plan d'action pour préserver les intérêts de notre pays conformément aux divers accords d'association et de partenariat" liant le Maroc à l'UE.

Ce plan d'action concerté "devra être mené avec les départements des Affaires étrangères et de la Pêche pour une meilleure coordination afin de préserver les intérêts du secteur", précise la même source.

LA FPMA a d'autre part déploré que des "positions idéologiques personnelles aient pu causer la perte d'emplois de pêcheurs européens, notamment andalous, "au risque d'entraîner des répercussions fort néfastes pour les relations de bon voisinage et de coopération existant entre le Maroc et l'Espagne".

La fédération rappelle qu'elle avait insisté, lors d'un récent séjour à Bruxelles dans le cadre de la commission, "auprès de la responsable européenne en charge de ce dossier pour qu'elle prenne et assume ses responsabilités à ce sujet".

"Malgré les efforts entrepris dans ce sens, la responsable européenne a failli à ses responsabilités en ne défendant pas convenablement le renouvellement de l'accord comme cela a été souligné par le gouvernement marocain", a-t-elle regretté.

Le gouvernement espagnol avait estimé à au moins 30 millions d'euros le manque à gagner de la flotte espagnole, obligée de quitter les eaux territoriales marocaines à la suite du veto du Parlement européen à la prorogation de l'accord de pêche UE-Maroc.

Cet accord, qui devait expirer en février 2012, permettait à une centaine de bateaux espagnols, notamment andalous et canariens de pêcher dans les eaux du Maroc en contrepartie d'une compensation financière de l'ordre de 36 millions d'euros par an.

MAPF